



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 décembre 2025 à 17 heures 00

### Question n°8

#### Emprunt 2025 Résidences autonomie

Le Conseil d'Administration, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h09 et vote à partir de la question n°5 / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur José GOMES / Madame Anne VIGNOT, donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20251203-D001974I0-DE

Date de dépôt en Préfecture :

## DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
Résidences autonomie	Montant prévu au budget 2025 : 491 706,35 € Montant maximal à emprunter : 300 000 €

**Résumé :** Un emprunt d'équilibre d'un montant maximal de 300 000 € est à contracter en 2025 pour financer les investissements des Résidences autonomie.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à autoriser la signature du contrat d'emprunt.

### Référence au Projet social 2022-2026 :

- Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS
- Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »
- Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)
- Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville
- Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public
- Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS
- Sans objet

Le CCAS souhaite contracter un emprunt, nécessaire au financement de ses investissements 2025, pour son Budget Résidences autonomie.

**Le besoin actuel est estimé à 300 000 € au maximum.**

Le besoin d'emprunt est lié aux investissements 2025. Les principales opérations sont les suivantes :

- Rénovation complètes de logements : 252 k€
- Rénovation d'ascenseurs : 86 k€
- Remplacement des portes automatique de l'entrée des Cèdres : 31 k€
- Création d'une porte d'accès directe sur le nouveau parc des Hortensias : 22 k€
- Remplacement climatisation restaurant Marulaz : 20 k€

L'effort financier consenti par le CCAS afin de moderniser son parc est donc conséquent, car ces opérations se poursuivront au cours des prochaines années, sous réserve du vote du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) par le Conseil d'Administration du CCAS.

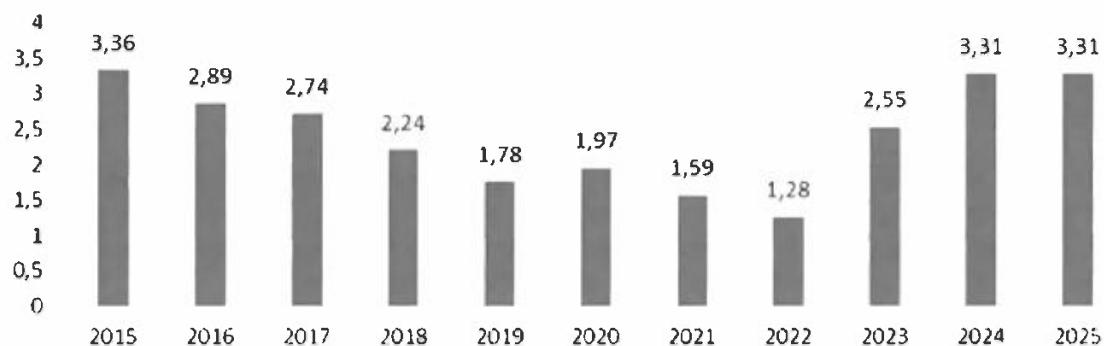
Le Conseil Municipal du 16 octobre 2025 a rendu un avis favorable, en application des articles L. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une consultation des organismes bancaires a été réalisée sur les bases suivantes :

Durée d'amortissement	15 ans
Amortissement	Trimestriel
Taux	Fixe

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement faible et très sécurisé, la totalité de son encours étant à taux fixe.

Encours de dette du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice  
(en M€)



La méthode de détermination du montant de l'emprunt est la suivante :

RÉSIDENCES AUTONOMIE		
	Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement (projection)	617 446 €	
Remboursements d'emprunt	122 286 €	
Amortissement subventions transférables	102 000 €	
Amortissements		340 000 €
FCTVA		64 416 €
Excédent 2024		45 301 €
Subventions d'équipement		92 460 €
<b>TOTAL</b>	<b>841 732 €</b>	<b>542 177 €</b>
		Solde
		- 299 555 €

L'emprunt d'équilibre a été arrondi à 300 000 €.

Au total, 7 banques ont été consultées, et 3 d'entre elles ont déposé des offres. Il est proposé de retenir l'offre à taux fixe de 3,42% de la Banque Populaire (valable jusqu'au 28/11), qui présente les meilleures conditions de taux.

Cette offre sera actualisée. Dans le cas où elle deviendrait moins avantageuse, il est proposé de retenir l'offre qui présentera les meilleures conditions de taux.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt proposé sont les suivantes :

Proposition Banque Populaire	
Type d'offre	Taux fixe
Durée d'amortissement	15 ans
Taux d'intérêt annuel :	3,42 %
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Trimestrielles
Mode d'amortissement	Constant
Frais de dossier	360 €

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits ci-dessus à intervenir avec la Banque Populaire,

✓ En cas de désistement ou de réactualisation de l'offre rendant l'offre de la Banque Populaire moins avantageuse, autorisent la Vice-présidente à signer des offres de prêt avec la banque proposant le taux fixe le plus avantageux, pour la même durée, montant, mode d'amortissement, périodicité, que celles de la Banque Populaire.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.*

Pour extrait conforme,  
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS